

DEVIS N° 00001688

CHENOVE, le mercredi 24 mars 2021

José BASCUNANA

Mme PARENT Caroline

14, rue Pierre Joigneaux

21200 BEAUNE

Objet du devis

DEVIS D'EXTENSION DE VOTRE SYSTEME D'ALARME DAITEM e-Sens CERTIFIÉ NORME NF A2P TYPE2

| Référence | Désignation | Qté | Prix unit. | Montant H.T |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------------|-------------|
| 1 | <u>EXTENSION SYSTEME D'ALARME E-SENS DAITEM NF A2P TYPE2 :</u> | | | |
| SH102AX | Barrière périmétrique infrarouge 2 faisceaux 30 m avec radio EXTÉRIEUR POUR VOTRE (1) ACCES TOITURE BASSE | 1,00 | 711,00 | 711,00 |
| 2 | <u>Forfait main d'oeuvre</u> | | | |
| FORFAIT MO JOURNEE | Installation, programmation, paramétrages, formation client... GARANTIE : 5 ANS | 0,40 | 420,00 | 168,00 |

| | |
|-----------------------------|---------------|
| Total H.T. | 879,00 |
| REMISE -15,00 % | -131,85 |
| Total Net | 747,15 |
| Total T.V.A. 10,00 % | 74,72 |
| Total T.T.C. | 821,87 |
| Net à payer (Euro) | 821,87 |

ix HT révisables après 1 mois

glement : 1/3 à la commande, solde à réception de facture.

cas d'acceptation du présent devis, nous vous prions de bien vouloir nous retourner un exemplaire signé et accepté de lui-ci, le formulaire des conditions particulières de vente et l'attestation de TVA à 10% (si concerné par ce taux).

de de Règlement : Chèque à réception

le : / /

gnature Altech

Signature Client:

Bon pour accord.

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

-) Nulle commande ne peut être annulée, pour quelque motif que ce soit, sans l'assentiment de notre société qui se réserve le droit de demander dans ce cas une indemnité à l'acheteur.
-) Le devis n'est valable que pour l'exécution de l'ensemble des prestations. Pour les travaux supplémentaires, des avenants seront signés par les deux parties.
-) Les renseignements portés sur les catalogues, notices et barèmes ne sont donnés qu'à titre indicatif, notre société pouvant être amenée à les modifier tout moment et sans préavis, en raison de l'évolution de la technique ou des conditions économiques.
-) Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre purement indicatif et leur dépassement ne peut entraîner ni annulation de la commande, ni indemnité d'aucune sorte.
-) Nos marchandises ne sont ni reprises, ni échangées. Elles sont expédiées aux risques et périls de l'acheteur, même si l'expédition est faite en franco.
-) A défaut de paiement aux échéances prévues, l'intérêt légal sera dû sans avertissement.
-) Le contrat sera suspendu en cas de non versement des sommes dues par le maître d'ouvrage, jusqu'à l'exécution de son obligation.
-) En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009).
-) Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).
-) Transfert de propriété : il est expressément stipulé que les marchandises vendues par notre société resteront notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix par l'acheteur (loi du 12 Mai 1981 n° 80 335).
-) Juridiction compétente : en cas de contestation quelconque relative à une fourniture, installation ou à son règlement, le Tribunal de Dijon est seul compétent, quels que soient les conditions de vente et le mode de paiement, même en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeurs. Les droits et obligations des parties sont régis exclusivement par le droit français.
-) Pas d'escompte pour paiement anticipé.
-) Garanties accordées sur les chantiers exécutés en France et principauté de Monaco.

IMA - 21, place Bossuet BP 42425 - 21024 DIJON CEDEX - Contrat n° 114603624

° SIRET : 428 638 837 00024 - TVA Intracommunautaire : FR3642863883700024 - N° NAFA : 4321AB - RM 21

Tél. : 0380549494 - Fax : 0380549495 - altech21@wanadoo.fr - altech-system.com

100, rue Maxime Guillot - 21300 CHENOVE et Antenne de la Côte BEAUNE - NUITS-SAINT-GEORGES

Experts en solutions de sécurité